

Numéro : **D2016058**Séance du **18 octobre 2016**

DÉPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Date : **8 novembre 2016**L'an Deux mil seize
et le Dix-huit octobre
à 20 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Christophe FOURNIER, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	10	11

Présents : BETEND Jean-Pierre, BURNIER Chrystel, COLLINI Gilbert, DESVIGNES Jean-Marc, FOURNIER Christophe, FOURNIER-MAQUIN Véronique, LAMOISSIERE Florent, LODS Jacqueline, PASSERAT Patricia, PERILLAT CHARLAZ Christiane.

Excusés : BADONE Laurent (procuration Gilbert COLLINI), PESSAY Anne Sophie

Date de la convocation

12 octobre 2016

Date d'affichage

Objet de la Délibération

A été nommé secrétaire : PERILLAT CHARLAZ Christiane.

TARIFS EAU 2017

M. Le Maire énumère les différentes parties facturées pour l'eau actuellement sur la commune, ses coûts et les dégrèvements appliqués. Après en avoir délibéré, le conseil municipal sous la présidence de Christophe FOURNIER, Maire, décide :

- **D'APPLIQUER**, à l'unanimité les tarifs ci-après :

PARTIE FIXE :

- Location compteur : 8 €
- Abonnement réseau : 80 €
- Redevance assainissement : 25€ forfait par unité d'habitation

PARTIE CONSOMMATION :

- Prix de l'eau : 1.98 € le m3
- Redevance pollution : 0.29 € le m3

- **D'APPLIQUER** à 1 abstention, 1 contre et 9 pour, le dégrèvement; Au-delà de 100 m3 d'eau consommée le tarif appliqué est de 1.49 €/m3

- **D'APPLIQUER** à 2 abstentions, 4 pour et 3 contre, ce dégrèvement aux :

Agriculteurs : SCEA Le Champey, G.A.E.C. Le Pas du Loup, G.A.E.C. Les Airoilles des Glières, E.A.R.L. Les Traversiers et PERILLAT MERCEROZ François. Lors de ce vote, MM BETEND et LAMOISSIERE ne participe pas au vote en raison de leur statut d'agriculteur ou famille d'agriculteur.

- **D'APPLIQUER** à l'unanimité, la facturation à tous les propriétaires et non aux locataires comme il était fait les années précédentes.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 8 novembre 2016.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



Acte rendu exécutoire après
télétransmission en Sous- Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du